

Document Technique d'Application

Référence Avis Technique **13/19-1461_V2**

Annule et remplace l'Avis Technique 13/19-1461_V1

Chape rapide
Quick screed

weberniv express

Relevant de la norme

NF EN 13813

Titulaire : Société Saint Gobain Weber France SAS
2/4 rue Marco Polo
ZAC des portes de Sucy
94370 Sucy En Brie
Tél. : 01 49 82 83 00
E-mail : contact@saint-gobain.com
Internet : www.fr.weber
Renseignements Techniques (n° indigo) : 08 2000 3300

Groupe Spécialisé n° 13

Procédés pour la mise en œuvre des revêtements

Publié le 12 mai 2020



Commission chargée de formuler des Avis Techniques et Documents Techniques d'Application

(arrêté du 21 mars 2012)

Secrétariat de la commission des Avis Techniques
CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - Internet : www.ccfat.fr

Le Groupe Spécialisé n° 13 « Procédés pour la mise en œuvre des revêtements » a examiné le 03 décembre 2019, le procédé de chape rapide à base de ciment weberniv express présenté par la Société Saint Gobain Weber France SAS. Il a formulé sur ce procédé l'Avis Technique ci-après qui annule et remplace l'Avis Technique 13/19-1461_V1. Cet Avis a été formulé pour les utilisations en France métropolitaine.

1. Définition succincte

1.1 Description succincte

weberniv express est un liant hydraulique à mélanger avec de l'eau et du sable pour réaliser des chapes ou formes de pentes à prise normale et durcissement rapides.

Ces chapes sont destinées à être revêtues.

1.2 Mise sur le Marché

En application du règlement UE 305/2011, le procédé **weberniv express** fait l'objet d'une déclaration des performances établie par le fabricant sur la base de la norme NF EN 13813.

Les produits conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

1.3 Identification

La marque commerciale, l'identification de l'usine productrice, la date de fabrication et les conditions d'emploi sont inscrits sur les emballages.

2. AVIS

2.1 Domaine d'emploi accepté

La chape **weberniv express** est destinée à une utilisation à l'intérieur des bâtiments :

- En neuf :
 - en pose adhérente et désolidarisée dans des locaux classés U4 P4S E3 C2 au plus,
 - en pose flottante, dans les locaux U4 P3 E2 C2 au plus.
- En rénovation sur ancien carrelage :
 - en locaux P2-P3, pose adhérente ou désolidarisée,
 - en locaux P4-P4S, pose désolidarisée uniquement.
- En rénovation sur autres revêtements :
 - En locaux P2-P3, uniquement en pose désolidarisée,
 - En locaux P4-P4S, les anciens revêtements seront impérativement déposés.

En locaux P4-P4S, seuls les revêtements définis au § 4 du CPT « Sols P4/P4S – Travaux neufs » (*e-cahier du CSTB n° 3526_V4*) sont visés.

2.2 Appréciation sur le procédé

2.2.1 Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

Données environnementales

Le procédé ne dispose d'aucune Déclaration Environnementale (DE) et ne peut donc revendiquer aucune performance environnementale particulière. Il est rappelé que les DE n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi du procédé.

Aspects sanitaires

Le présent avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci.

Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent avis. Le titulaire du présent avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

Prévention des accidents, maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien

Le procédé dispose d'une Fiche de Données de Sécurité (FDS). L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ce procédé sur les dangers liés à son utilisation et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

2.2.2 Aptitude à l'emploi

La chape rapide **weberniv express** présente des caractéristiques mécaniques élevées bien adaptées à une utilisation dans des locaux à fortes sollicitations.

Sa prise et son séchage rapides permettent une remise en service rapide du sol (dès 48 h).

Comportement au feu

La chape **weberniv express** peut être considérée comme un support incombustible A1_{FL} (décision 96/603/CE et arrêté du 21 novembre 2002).

2.2.3 Durabilité

La durabilité de la chape **weberniv express** peut être appréciée comme équivalente à celle d'une chape traditionnelle en mortier de ciment conforme au DTU 26.2.

Sa constance de composition est de nature à lui conférer un comportement fonctionnel régulier.

2.2.4 Fabrication et contrôle

Cet avis est formulé en prenant en compte les contrôles et modes de vérification de fabrication décrits dans le Dossier Technique Etabli par le Demandeur (DTED).

2.2.5 Mise en œuvre de la chape proprement dite

La mise en œuvre de ce type de chape ne se différencie pas de celle d'une chape traditionnelle hormis pour les délais d'exécution, de recouvrement et de remise en service qui sont plus rapides.

2.3 Prescriptions Techniques

2.3.1 Conditions d'emploi et de mise en œuvre

Le choix du ou des sables et gravillons, la consistance du produit et la mise en œuvre (compactage) conditionnent les performances de la chape.

Pour la mise en œuvre en locaux P4S, les performances doivent être vérifiées en réalisant une planche d'essais (cf. § 4.21).

Ces chapes sont destinées à être revêtues.

Seule la pose de carrelage est visée pour les locaux P4-P4S.

En locaux P2-P3, pour le cas de la rénovation sur sol chauffant, un calcul thermique doit être fait pour s'assurer de la conservation de la fonction chauffage.

2.3.2 Assistance technique

La Société **Saint Gobain Weber France SAS** assure l'information et l'aide aux entreprises utilisatrices de son procédé qui en font la demande.

Elle est tenue de leur apporter son assistance technique lorsqu'elles en font la demande.

Cette assistance ne peut être assimilée ni à la conception de l'ouvrage, ni à l'acceptation des supports, ni à un contrôle des règles de mise en œuvre.

Conclusions

Appréciation globale

L'utilisation du procédé dans le domaine d'emploi accepté (cf. § 2.1), est appréciée favorablement.

Validité

A compter de la date de publication présente en première page et jusqu'au 31 mars 2025.

*Pour le Groupe Spécialisé n° 13
Le Président*

3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

Révision partielle à la suite de la revue annuelle des familles d'Avis Techniques. Le Groupe Spécialisé n°13 a acté la jurisprudence suivante :

- Précisions apportées sur les revêtements visés en locaux P4-P4S.
- L'utilisation d'un malaxeur transporteur peut entraîner un échauffement de la chape.

*Le Rapporteur du Groupe Spécialisé
n° 13*

Dossier Technique

établi par le demandeur

A. Description

weberniv express est un liant hydraulique à mélanger avec de l'eau et du sable pour réaliser des chapes ou formes de pentes à prise et durcissement rapides.

Ces chapes sont destinées à être revêtues.

Le délai de remise en service est de 48 heures et avec un délai de recouvrement par le revêtement à 24 heures en locaux P4-P4S.

1. Domaine d'emploi

La chape **weberniv express** est destinée à une utilisation à l'intérieur des bâtiments :

- En neuf :
 - en pose adhérente et désolidarisée dans des locaux classés U4 P4S E3 C2 au plus,
 - en pose flottante, dans les locaux U4 P3 E2 C2 au plus.
- En rénovation sur ancien carrelage :
 - en locaux P2-P3, pose adhérente ou désolidarisée,
 - en locaux P4-P4S, pose désolidarisée uniquement.
- En rénovation sur autres revêtements :
 - En locaux P2-P3, uniquement en pose désolidarisée,
 - En locaux P4-P4S, les anciens revêtements seront impérativement déposés.

En locaux P4-P4S, seuls les revêtements définis au § 4 du CPT « Sols P4/P4S – Travaux neufs » (*e-cahier du CSTB n° 3526_V4*) sont visés.

1.1 Nature des supports associés

La chape **weberniv express** s'utilise en travaux neufs ou en rénovation sur les supports suivants :

- En neuf :
 - supports en maçonnerie,
 - planchers béton,
 - dallages sur terre-plein,
 - ravaillage conforme au DTU 26.2.
- En rénovation :
 - Sur ancien carrelage ou assimilés scellés selon NF DTU 52.1 ou collés selon NF DTU 52.2,
 - En rénovation pour les locaux P4 et P4S, le présent document vise uniquement les locaux sans changement de destination.
 - Les supports visés en travaux neufs remis à nu.
 - En locaux P2-P3 uniquement en rénovation sur anciens revêtements tels que dalles semi-flexibles ou peinture de sol.

La description détaillée de ces supports est précisée au paragraphe 4.2.

1.2 Epaisseur de la chape

Le tableau 1 précise les épaisseurs nominales minimales d'application en intérieur.

1.3 Revêtements

Les revêtements pouvant être mis en œuvre sur la chape réalisée en **weberniv express** sont : carrelage, parquet, sols plastiques, sols textiles, sols résine, peintures.

En locaux P4-P4S, seuls les revêtements définis au § 4 du CPT « Sols P4/P4S – Travaux neufs » (*e-cahier du CSTB n° 3526_V4*) sont visés.

2. Matériaux

2.1 Liant weberniv express

Le liant **weberniv express** est constitué de liants hydrauliques haute performance et d'adjuvants spéciaux.

- Couleur : gris foncé
- Masse volumique apparente (kg/m³) : 1000 ± 100
- Taux de cendres (%) : 93,1 ± 0,1 à 900°C

2.2 Sables

Le sable doit être propre et être conforme à la norme granulats NF P 18-545.

Suivant l'épaisseur de la chape, il conviendra de mélanger le liant avec des granulats 0/3 mm + gravillon 3/8 mm.

2.3 Mortier réalisé avec le liant weberniv express

Le mortier est préparé sur chantier par mélange en bétonnière ou malaxeur transporteur des différents constituants :

- liant **weberniv express**,
- sables (sable 0/4 mm ou sables 0/3 mm + granulats 3/8),
- eau.

• Durée d'utilisation du mélange : > 1 h à +20°C

• Ouverture au passage piétonnier : 24 heures

Un dosage à 400 kg (± 25 kg) de liant **weberniv express** par m³ de sable permet d'obtenir les caractéristiques suivantes :

Résistances mécaniques sur éprouvettes 4 x 4 x 16 cm conservées à 23 °C - 50 % HR pendant 28 jours :

- Masse volumique (kg/m³) : ≥ 2050
- Compression à 48 heures (MPa) : ≥ 20
- Compression à 28 jours (MPa) : ≥ 25
- Flexion à 48 heures (MPa) : ≥ 4
- Flexion à 28 jours (MPa) : ≥ 5
- Retrait à 28 jours (µm/m) : ≤ 800

• Réaction au feu : incombustible A1_{FL} (décision 96/603/CE et arrêté du 21 novembre 2002)

2.3.1 Conditionnement et stockage

Le produit est conditionné en sac de 25 kg en papier kraft 3 plis dont 1 pli couché polyéthylène.

Conservation : 12 mois en emballage d'origine fermé et dans un local sec.

2.4 weber latex

Résine d'accrochage pour mortiers et bétons.

Conditionnement : kit de 2,5 et 20 L.

Conservation : 12 mois en emballage d'origine dans un local tempéré à l'abri de l'humidité.

2.5 weberprim epoxy

weberprim epoxy + weber quartz, pour rénovation sur ancien carrelage conservé.

- Densité de la pâte (kg/m²) : 1,1
- Performances : selon NF EN 13578

Conservation : 2 ans à partir de la date de fabrication, en emballage d'origine non ouvert, stocké à l'abri du gel et des fortes chaleurs.

2.6 Produits associés

- Profilés plastiques pour fractionnement
- Bandes compressibles de 5 mm d'épaisseur.
Ces bandes sont destinées à la désolidarisation périphérique de la chape.
- Feuilles de désolidarisation : film polyéthylène d'épaisseur minimale 150 µm.

3. Fabrication et contrôle

3.1 Fabrication

Le liant **weberniv express** est fabriqué par la Société **Saint Gobain Weber France SAS** sur le site d'Heyrieux (38).

3.2 Contrôles

Matières premières

- contrôle visuel de pollution
- début de prise sur les liants

Mortier durci

- début de prise : chaque fabrication
- résistances mécaniques en flexion et compression (prismes 4 x 4 x 16 cm) : 1 fois/mois,
- retrait sur éprouvettes 4 x 4 x 16 cm (23°C et 50 % HR), 1 fois/mois.

4. Mise en œuvre dans les locaux P4 et P4S

Les conditions nécessaires pour la mise en œuvre de la chape sont les suivantes :

- Bâtiment clos et couvert.
- Température du support et de l'atmosphère comprise entre 5 °C et 30 °C sans risque de gel dans les locaux au moins 24 heures après la mise en œuvre.
- Aucun risque de courant d'air pendant au moins 24 heures.

4.1 Nature des supports

Les supports en maçonnerie sont ceux visés par la NF DTU 26.2 (P 1-1) au § 6 qui précise les délais minimaux de séchage (cf. tableau 2).

4.2 Travaux préliminaires

4.2.1 Planche d'essai in-situ

Pour les locaux P4S, au démarrage des travaux, une planche d'essais de surface minimale 1 m² doit être réalisée sur le chantier avec un mortier réalisé selon les prescriptions du présent Dossier Technique dans l'épaisseur maximale prévue pour ce chantier. Elle a pour but de valider le sable choisi ainsi que la mise en œuvre (dosage, compactage...).

Après avoir respecté le délai de séchage donné ci-dessous, le carrelage est collé tel que décrit à l'annexe B du CPT N° 3530_V4 « revêtements en carreaux céramiques collés en rénovation de sols intérieurs de locaux P4 et P4S » en utilisant le mortier colle retenu pour le chantier.

Au délai de remise en service précisé au § 4.7, la cohésion du système par traction perpendiculaire sur le carrelage est mesurée.

Interprétation des résultats : la valeur d'adhérence moyenne ne doit pas être inférieure à 0,7 MPa.

4.2.2 Bande périphérique

Une bande périphérique compressible est fixée tout le long des parois des locaux et des huisseries ainsi qu'autour des éléments verticaux : poteaux, fourreaux de canalisations. Son épaisseur est de 5 mm.

4.2.3 Cas d'une chape désolidarisée

La feuille de désolidarisation doit être interposée entre le support et la chape. L'épaisseur minimale de la feuille est de 150 µm.

Les lés doivent se recouvrir de 15 cm minimum. La feuille de PE peut être humidifiée.

Cas de la rénovation sur ancien carrelage

La reconnaissance du support doit s'effectuer conformément aux dispositions de la partie 2, § A1 du Cahier des Prescriptions Techniques « Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation » e-cahier du CSTB n° 3635_V2.

En cas de rénovation sur ancien carrelage en locaux P4 et P4S, seule la pose désolidarisée est visée.

4.2.4 Cas d'une chape adhérente

4.2.4.1 Préparation du support

Cas de la rénovation avec dépose du revêtement et de la chape

- Dépoussiérer le support (de préférence avec un aspirateur).
- Vérifier la cohésion du support : elle doit être d'au moins 1 MPa.

Tableau 1 – Epaisseur de la chape en locaux intérieurs

	Epaisseurs nominales minimales (mm)	
	Locaux P2 et P3	Locaux P4 et P4S
Chape adhérente	15 sans être localement < 10	30
Chape désolidarisée	35 sans être localement < 30	50 sans être localement < 45
- Sur film (polyéthylène par exemple)		
- Sur isolants de classe SC2 ou SC1		

Cas d'un support non revêtu

Le support doit être exempt de toute particule ou substance pouvant nuire à l'adhérence (notamment les produits de cure). Pour ce faire :

- Grenailler le support.
- Dépoussiérer le support (de préférence avec un aspirateur).
- Vérifier la cohésion du support : elle doit être d'au moins 1 MPa.

4.2.4.2 Application de la barbotine

Humidifier à refus le support, il ne doit pas persister de film d'eau en surface au moment de l'application.

Appliquer à la brosse la barbotine réalisée de la façon suivante : gâchage à consistance du liant **weberniv express** avec le latex **weber latex** dilué à raison de 50 % d'eau.

Consommation : 1 à 2 kg/m²

La chape est appliquée sur la barbotine encore fraîche.

4.3 Préparation et mise en œuvre de la chape

4.3.1 Condition d'application

Température d'utilisation : de +5°C à +30°C.

Précaution d'emploi par temps chaud

- Stocker les produits à l'ombre
- Gâcher des petites quantités
- Humidifier préalablement les supports poreux (il ne doit pas subsister de film d'eau en surface au moment de la mise en œuvre du mortier).

Précaution d'emploi par temps froid

- Stocker les produits dans un local tempéré

4.3.2 Préparation du mélange

Nota : Compte-tenu de la rapidité de la prise de la chape confectionnée, il est nécessaire, notamment à la pompe, de travailler en continu, de ne pas laisser de produit gâché dans les tuyaux ou le malaxeur et de nettoyer la pompe dès la fin des travaux. Par forte chaleur, éviter l'exposition des tuyaux en plein soleil, les protéger (par sacs humides par exemple).

- Dosage en liant :
 - 350 à 450 kg de liant **weberniv express** par m³ de granulats 0/4 mm.
 - 400 kg de **weberniv express** par m³ de sable (0/3) et granulats (3/8) à raison de 60 % de sable et 40 % de granulats pour une chape de 5 à 10 cm d'épaisseur.
- Mélanger le liant **weberniv express** avec les granulats puis ajouter l'eau jusqu'à obtention d'un mélange homogène de consistance adaptée.
- Taux de gâchage : il sera déterminé à consistance en fonction de l'humidité du sable utilisé 9 à 13,5 L par sac de **weberniv express**).
- Mode de malaxage : à la bétonnière ou au malaxeur-transporteur pendant 3 à 4 minutes.

4.3.3 Application de la chape

Après avoir préparé le support en fonction du mode de mise en œuvre (cf. § 4.2.3 et 4.2.4), la chape est étalée comme un mortier de chape traditionnel, damée, réglée et talochée.

Consommation :

- Pour un dosage de 350 à 450 kg de liant **weberniv express** pour 1 m³ de granulats, il faut compter 3,5 à 4,5 kg de liant **weberniv express** par m² et par cm d'épaisseur,

Les épaisseurs nominales minimales de mise en œuvre sont précisées au tableau 2.

Tableau 2 – Age minimal du support

	Pose désolidarisée	Pose adhérente
Dallage sur terre-plein	2 semaines	1 mois Dallage armé uniquement (NF DTU 13.3)
Plancher dalle AVEC continuité sur appuis : Dalle pleine en BA (Béton Armé) coulée in situ Dalle pleine coulée sur prédalles en BA (Béton Armé) Dalle pleine coulée sur prédalles en BP (Béton Précontraint)	1 mois	6 mois
Plancher en béton coulé sur bacs acier collaborants AVEC continuité sur appuis	1 mois	6 mois
Plancher constitué de dalles alvéolées en BP ou BA AVEC dalle collaborante rapportée en BA, AVEC continuité sur appuis	1 mois	6 mois
Plancher nervuré à poutrelles en BA ou BP et entrevous coffrage AVEC dalle de répartition complète coulée en œuvre	1 mois	6 mois

4.4 Traitement des points singuliers

Au droit des jonctions :

- entre reprises,
- entre la chape et les zones conservées pour les réparations sur petites surfaces,

la même barbotine que celle utilisée pour l'accrochage au support sera employée.

Réalisation des joints

Le fractionnement est réalisé tous les 60 m² avec une longueur maximum de 8 ml.

- Délai de fractionnement :
 - Si le carrelage est collé dans les 48 h, le fractionnement de la chape s'effectue à l'avancement.
 - Sinon, la chape doit être fractionnée dans les 48 h après sa réalisation.

Lors de la pose du carrelage, si le joint existant de la chape ne coïncide pas avec celui du carrelage, il devra être traité comme une fissure de la manière suivante :

- Ouvrir le joint avec une disqueuse puis appliquer **weberprim epoxy** sablé avec un sable sec de granulométrie 0,4/0,9 mm type **weber quartz**.
- Laisser sécher 24 heures, aspirer le sable en excès, puis procéder au collage du carrelage.

Un nouveau joint sera créé (carrelage + chape) en respectant une distance minimale d'au moins 10 cm entre les deux joints.

4.5 Tolérances d'exécution

L'état de surface et la planéité attendus sont ceux décrits au § 9 de la NF DTU 26.2 P1.1.

4.6 Mise en œuvre du revêtement

En locaux P4-P4S, seuls les revêtements définis au § 4 du CPT « Sols P4/P4S – Travaux neufs » (*e-cahier du CSTB n° 3526_V4*) sont visés.

Les carreaux sont posés à l'aide d'un mortier colle sous certificat visant l'emploi en locaux P4S au plus tôt 24 h après réalisation de la chape.

4.7 Délai de remise en service de la chape

La chape peut être remise en service après un délai minimal de 48 heures.

4.8 Délai de remise en service de l'ouvrage carrelé

Le délai de remise en service de l'ouvrage carrelé est de 24 heures augmenté du délai de remise en service du mortier-colle sans être inférieur à 48 heures.

5. Mise en œuvre dans les locaux P2 et P3

5.1 En neuf et en rénovation sur support béton

Dans les locaux P2 et P3, la mise en œuvre sera réalisée conformément à la NF DTU 26.2 (réf. P 14-201) « Chapes et dalles à base de liants hydrauliques », hormis pour les points suivants :

- Préparation du support en fonction du mode de pose cf. § 4.23 et 4.24.
- Epaisseur d'application : cf. tableau 1.
- Cohésion du support : 0,8 MPa dans le cas d'une pose adhérente.
- Délais de recouvrement et de mise en œuvre des revêtements : cf. tableau 3 ci-dessous.

Une chape non revêtue doit être protégée de toute circulation ou dommage causé par les autres corps d'état (panneaux rigides par exemples). Le fractionnement est conforme au § 8 du DTU 26.2.

Tableau 3 – Délais indicatifs de recouvrement

Revêtement	Délai minimal de recouvrement à 20° C
Carrelage	24 h
Sols textiles	24 h
Sols PVC	72 h
Ragréage	24 h
Parquet	7 j
Résine	72 h

Respecter le délai de séchage indiqué, ne dispense pas de la mesure de l'humidité résiduelle du support obligatoire pour certains types de revêtement, décrite dans les textes de mise en œuvre correspondants.

La cohésion de surface doit être vérifiée et conforme aux textes de mise en œuvre des revêtements de sol.

5.2 En rénovation sur ancien carrelage conservé

5.2.1 Pose adhérente sur ancien carrelage

Seule la pose sur carreaux céramiques, dalles granito ou pierres naturelles (cas des dalles de pierres calcaires, roches marbrières et granit) est visée.

5.2.1.1 Reconnaissance du support

L'état et la reconnaissance du support sont définis dans le Cahier des Prescriptions Techniques « Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation » *e-cahier du CSTB n° 3635_V2*.

La partie 2A « Dispositions spécifiques – cas d'un carrelage existant » précise les conditions dans lesquelles le carrelage peut être conservé.

5.2.1.2 Préparation du support

Pour éliminer la « patine » due aux salissures et aux produits d'entretien, le revêtement existant est poncé (abrasif gros grain à l'aide d'une machine légère type monobrosse), lavé avec une lessive sodée et rincé à l'eau.

Nota : il est important de s'assurer qu'il ne reste plus de traces d'humidité avant la suite des travaux.

Puis appliquer à la brosse la barbotine réalisée avec le liant **weberniv express** gâché avec **weber latex** dilué selon les indications du § 4.252.

La couche d'accrochage peut également être réalisée avec la résine époxydique **weberprim epoxy + weber quartz**.

Consommation : **weberprim epoxy** (environ 300 à 400 g/m²) + **weber quartz** (environ 3,5 à 4,5 kg/m²).

5.2.1.3 Mise en œuvre de la chape

La mise en œuvre est réalisée comme indiqué au § 4.3 du Document.

5.2.2 Pose désolidarisée sur ancien carrelage

Sur ancien carrelage conservé, la chape peut être mise en œuvre de façon désolidarisée suivant le § 4.23. La reconnaissance du support sera conforme au CPT 3635_V2.

Sur sols chauffants, arrêter le chauffage 48 heures avant la pose et attendre 48 h avant la mise en chauffe par paliers progressifs selon les dispositions prévues dans les textes réglementaires.

En locaux P2-P3, pour le cas de la rénovation sur sol chauffant, un calcul thermique doit être fait pour s'assurer de la conservation de la fonction chauffage (la masse surfacique rajoutée doit être prise en compte pour le comportement thermique).

Nota : la chape rapide ne sert pas de produit d'enrobage des éléments chauffants.

5.3 Pose sur supports remis à nu

La mise en œuvre s'effectuera conformément au § 4.23 du présent document pour la pose désolidarisée et au § 4.24 pour la pose adhérente.

5.4 Délai de remise en service de la chape

La chape peut être mise en service après un délai de 48 heures minimum de séchage.

6. Assistance technique

La Société Saint Gobain Weber France SAS assure l'information et l'aide aux entreprises qui en font la demande pour le démarrage d'un chantier afin de préciser les dispositions spécifiques de mise en œuvre du procédé.

Cette assistance ne peut être assimilée ni à la conception de l'ouvrage, ni à l'acceptation des supports, ni à un contrôle des règles de mise en œuvre.

B. Résultats expérimentaux

Essais réalisés sur le liant **weberniv express** au CSTB : rapport d'essais n° R2EM/EM 19-082.

C. Références

C1. Données Environnementales ¹

Le procédé **weberniv express** ne fait pas l'objet d'une Fiche de Déclaration Environnementale (DE). Il ne peut donc revendiquer aucune performance environnementale particulière. Les données issues des DE ont notamment pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels les procédés visés sont susceptibles d'être intégrés.

C2. Autres références

- Production du liant **weberniv express** depuis 2013.
- L'importance globale des chantiers depuis cette date : plus de 120 000 m².

¹ Non examiné par le Groupe Spécialisé dans le cadre de cet Avis.